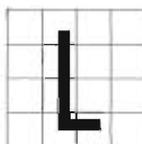


Grand Pays : **L'Avesnois**
Grand Paysage : **Fagnes**
Entité Paysagère : **Fagne de Trélon**

Fiche de site Le Val Joly



Le Val Joly est une vaste retenue d'eau opérée sur la vallée de l'Helpe majeure. Enclavé dans la Forêt de Trélon et cerné par de fortes pentes, le site est complètement refermé sur lui-même.

Le Val Joly exprime, par ses dimensions, les principaux caractères du paysage de la Fagne de Trélon, en les amplifiant : étang vaste, forêt à perte de vue... C'est un désert par vocation - l'occupation initiale du site s'étant toujours réduite à la présence d'une seule ferme -, mais un désert auquel on a attribué une fonction touristique impliquant une forte fréquentation du public.

Aujourd'hui, ce site est l'une des pièces maîtresses du dispositif touristique du Département et des pays alentour. Centre d'accueil, lieux d'animation, base nautique, camping et restaurants s'y sont installés au coup par coup, suscitant une impression d'artifice. Ainsi, le spectacle de l'engloutissement du fond de vallée perd progressivement de sa grandeur.

Intérêts du site :

- permet une lecture forte de l'encaissement des vallées dans ces paysages où s'achèvent les Ardennes,

- doit constituer un formidable parc arianté sur la rencontre des eaux et de la forêt, ce qui passe par un traitement des berges plus inspiré.

- doit rayonner sur le développement des communes d'alentour et s'ouvrir sur elles.



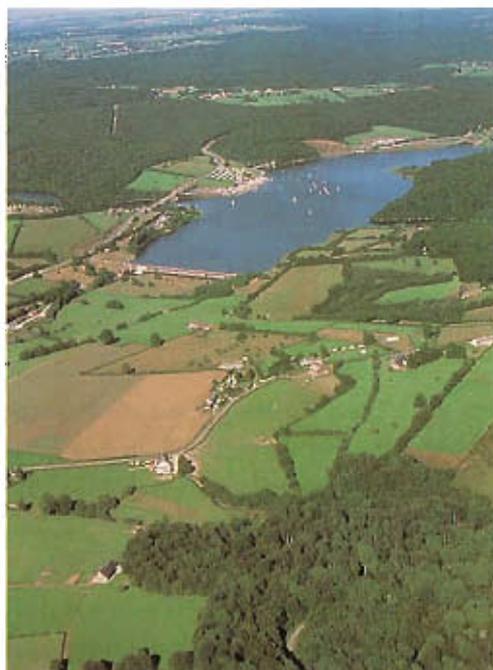
Carte de localisation, d'après IGN 1/100 000

Problématiques :

Axes de mutations

Les équipements touristiques, dont la programmation continue, se sont implantés sans tenir compte des caractères du site. Le manque de concentration entraîne une gestion difficile et compliquée des circulations et des dessertes qui, en surnombre, "lacèrent" l'étendue. La verte prairie avesnoise fait alors place à une triste pelouse piétinée.

Les bourgs avoisinants ne profitent sans doute pas assez de l'affluence dont bénéficie le Val Joly. La politique récente de développement de l'équipement - nouvelles activités, hébergement... - risque, à cet égard, de renforcer le phénomène.



Actions engagées

- étude commandée par la DVI - Direction de la Voirie et des Infrastructures - à l'agence "Paysages" sur le traitement des voies d'accès ou Vol Joly - 1992. Propositions concrètes pour une meilleure incitation à la découverte de l'ensemble de la vallée de l'Helpe majeure depuis ces voiries.
- projet d'acquisition par le Conseil Gé-

néral du bois de Nostrimont, et projet d'amélioration des circuits de randonnée et des accès aux berges.

- mise à l'étude d'une station de tourisme rural intégrée, avec hébergement, animations autour des légendes locales, base de loisirs et présentation des produits du terroir.

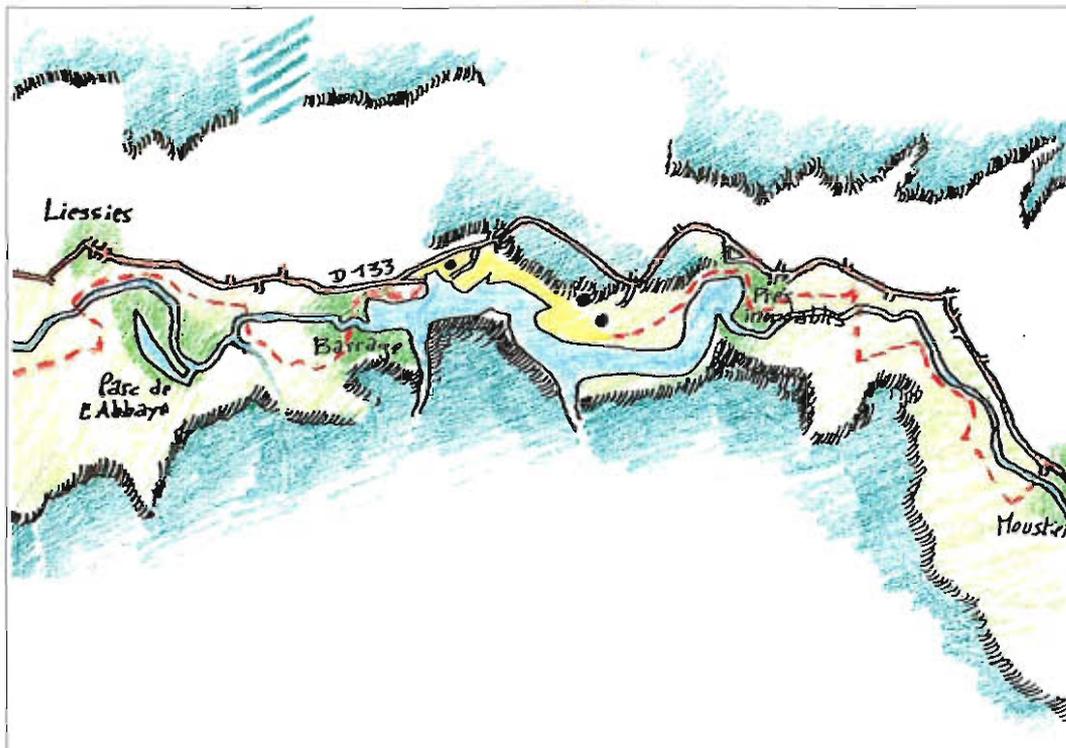
Actions nouvelles à entreprendre

- aménager les voies d'accès - D. 133, 963, 83, 80, 119 -, de façon à organiser la mise en scène du site.
- résorber et retraiter les circulations et dessertes : parkings, dessertes piétonnes, espaces verts.
- planifier les implantations pour empêcher la dissémination et favoriser la reconstitution d'un "domaine" unique, en s'inspirant par exemple de la concentration des grandes fermes de la Fagne. Des lieux seraient ainsi dégagés, où le silence pourrait s'imposer.
- recréer des lectures en séquences : c'est-à-dire favoriser des temps distincts de découverte : élargissement du cours d'eau, espaces "nature", espaces aménagés, borroge...

- tracer les itinéraires de randonnée en lignes d'échappée vers les communes avoisinantes. Combinés au traitement séquentiel du site, ils marqueraient sa forme étirée, et joueraient avec elle.

L'objectif est de réinscrire le Val Joly dans la continuité de l'Helpe majeure, afin que le bassin de retenue et ses alentours se comprennent comme appartenant à une géographie.

	Continuité de l'Helpe à marquer. Traitement des berges.
	Principale route d'accès. Axe de découverte de la vallée.
	Chemin de randonnée à créer. "sentier de l'Helpe".
	Site à valoriser.
	Site à planifier dans sa globalité.
	Parking à réaménager.
	Boisement éventuel.



Reconnaissance :

- ZNIEFF n° 76-18 - milieu aquatique-, n° 76-13 et 76. - milieu forestier.
- Territoire du futur Parc Naturel Régional de l'Avesnois.
- Parc départemental, zone de préemption du Conseil Général du Nord.

Bibliographie :

- DVI - Direction de la Voirie et des Infrastructures.
- DDE - Direction Départementale de l'Équipement.
- Équipe gestionnaire de la base de loisirs.
- Communes.